

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TESSON

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 14 DECEMBRE 2022

N^{bre} de conseillers municipaux en exercice : 14
Présents : 11
Votants : 13

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Tesson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Laurent MORICHON, Maire.

PRÉSENTS : M. Laurent MORICHON, M. Gérard BOUTON, Mme Isabelle JOGUET, M. Alain GENEUVRE, M. Mathieu FAVRIAU, Mme Elise BREMONT, M. Jacques DUBOIS, M. Régis BRANGER, M. David BAUDRY, Mme Isabelle MONNET, Mme Anne-Marie MARTIN

ABSENTS AVEC POUVOIR : M. Laurent ETOURNEAU donne pouvoir à M. Gérard BOUTON, Mme Sabrina MENAND-BOUNNE donne pouvoir M. Mathieu FAVRIAU

ABSENTS : M^{me} Frédérique TRASSARD

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Mathieu FAVRIAU

Vus, les articles L. 2121-15 et L2121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint. Il ouvre donc la séance à 19 heures. Le procès-verbal de la précédente séance est mis au vote. Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de cette séance :

- Création d'une opération pour la rénovation de l'immeuble situé au 11, avenue de l'Estuaire
- Décision modificative du budget principal relative à l'opération pour la rénovation de l'immeuble situé au 11, avenue de l'Estuaire
- Mise en œuvre d'un jugement d'effacement de dette auprès d'un ancien locataire de la commune
- Questions diverses

1/ Procès-verbal des délibérations

Création d'une opération relative au réaménagement d'un bâtiment

Monsieur le Maire expose le projet d'une délibération concernant la création d'une opération pour la réalisation de locaux commerciaux dans le bâtiment situé au 11, avenue de l'Estuaire, acquis par la commune par l'intermédiaire de l'EPF Nouvelle-Aquitaine. La décision modificative du budget, directement liée à cette création, n'est pas nécessaire.

Cette délibération permettra notamment à la commune de récupérer la TVA correspondant aux travaux prévus dans le cadre de cette opération.

Le conseil municipal donne son accord unanime pour cette délibération.

Effacement d'une créance non-recouvrée par la commune

Monsieur le Maire expose qu'une ancienne locataire doit une somme de 420 € auprès de la commune. Suite à une procédure de surendettement, il a été acté la clôture et l'effacement de cette dette auprès de la commune. Une délibération du conseil municipal est nécessaire pour reconnaître cet effacement. Ce dernier l'approuve à l'unanimité.

2/ Questions diverses

Création de logements locatifs destinés à un public de personnes âgées

Monsieur le Maire rappelle qu'un projet de logements locatifs est en réflexion avec la SEMIS, sur le terrain situé à l'arrière de l'office notarial. La commune serait gestionnaire des logements et percevrait les loyers. Une réversion serait effectuée auprès de la SEMIS. Monsieur le Maire expose ainsi que la commune ne serait pas contrainte de contracter un emprunt pour réaliser cette opération. L'affaire est à suivre.

Financement du projet de bar-restaurant multiservices

Monsieur le Maire expose les conditions de financement du projet de réaménagement du « Café de la Gare » pour la création d'un bar-restaurant multiservices. Il précise que le projet demeure éligible à un financement par des subventions à raison de 80 % au maximum de son montant. La DETR et la DSIL sont en particulier attendues. L'engagement de l'Etat quant au subventionnement du projet est un impératif pour sa réalisation.

Après s'être entretenu avec le Département, Monsieur le Maire précise que ce dernier serait financeur du projet à 40% sur un montant de 180 000 €. Monsieur le Maire étudiera le scindement du projet en deux tranches pour étendre la possibilité de financement.

Monsieur le Maire précise que 20 % au minimum doit demeurer à la charge de la commune.

Monsieur le Maire précise que le financement du matériel de cuisine et des chambres froides, correspondant à un montant de 107 000 €, ne peut être assuré dans le projet tel qu'il a été initialement défini. Ces dépenses n'entrent pas dans le champ des subventions précitées.

Monsieur le Maire propose donc d'extraire ces dépenses du projet de réaménagement du bâtiment. L'équipement de cuisine devra être acquis par le futur exploitant, ou financé par une autre voie.

Enfin, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention auprès du dispositif LEADER, géré par le Pays de Saintonge Romane, afin de compléter le financement de ce projet.

Eclairage public du nouveau quartier « Les Châtaigniers »

Concernant les travaux d'aménagement du lotissement « Les Châtaigniers II », dont les maisons sont en cours de construction, Monsieur le Maire annonce avoir sollicité le SDEER pour l'étude de la solution technique la plus appropriée concernant la mise en place de l'éclairage public.

Par ailleurs, Monsieur le Maire a étudié le changement des points lumineux actuels du bourg en vue de réaliser des économies d'énergie et alléger les charges de la commune. La commune est aujourd'hui équipée de 120 points lumineux. Le SDEER propose le changement des ampoules actuelles, très consommatrices.

Pour ces différents projets, des solutions d'éclairage de type LED ou solaire avec batterie peuvent être envisagées. Des éclairages au sol peuvent également être étudiés, de même que des solutions d'allumage de l'éclairage public par détection des individus.

Par ailleurs, Monsieur le Maire fait part de son souhait que le carrefour de la RD 6 et de la RD 142 soit éclairé en permanence, pour des raisons de sécurité publique et compte-tenu de la présence d'un commerce fonctionnant en soirée (restaurant « Le Saint-Hubert »). Aussi, il conviendrait de différencier le dispositif d'éclairage sur ce secteur. L'affaire est à suivre.

Organisation d'une « marche thermographique »

Monsieur le Maire annonce au conseil municipal qu'une « marche thermographique », organisée par le CRER, aura lieu le 24 janvier à 18 heures. Cet événement a pour but de sensibiliser les participants à l'enjeu de l'isolation thermique des bâtiments. A cette occasion, les conditions d'isolation des bâtiments dans le bourg seront étudiées à l'aide d'un appareil dédié.

Aménagements devant l'école

Monsieur le Maire et Madame JOGUET font part de la demande des parents d'élèves de la création d'un abris-bus devant l'école. Cet aménagement semble effectivement nécessaire et est à envisager.

Monsieur le Maire relaie également le besoin de solutionner les difficultés de fonctionnement des abords de l'école, en envisageant l'extension du parking sur la zone herbeuse jouxtant les bâtiments. Cet aménagement serait temporaire, dans l'attente du subventionnement du projet de création de parking par le Syndicat Départemental de la Voirie. Cela est à étudier pour 2023.

Courrier de Madame la Directrice de l'école de RIOUX auprès du SIVOS Rioux – Tesson

Monsieur le Maire relate la demande de Madame la directrice de l'école de Rioux, d'une augmentation de la dotation versée aux écoles pour répondre à l'accroissement de leurs charges de gestion (achat de matériel et fournitures scolaires tels que cahiers, manuels...).

Madame BREMONT, ayant pris connaissance de cette demande, considère que celle-ci nécessiterait d'être mieux justifiée. Elle précise que cette demande sera étudiée par les représentants du SIVOS, compétent sur cette question.

Evolution de l'application INTRAMUROS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'affichage légal des actes administratifs de la commune est à présent dématérialisé depuis le 1er juillet 2022. Il est donc proposé au conseil municipal de prendre appui sur l'application INTRAMUROS afin de publier ces actes de façon dématérialisée. L'application permettra de générer des accusés de dépôt certifiant de la publication de ces actes auprès du public.

Parution du bulletin municipal annuel

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur FAVRIAU, qui précise que la rédaction du bulletin municipal est en cours de finalisation pour une parution en janvier 2023. Il conviendra d'y ajouter une information concernant les « vœux du maire » auprès de la population, qui auront lieu le vendredi 27 janvier à 19 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

Fait à Tesson, le 5 janvier 2023.

Le secrétaire de séance,



Le maire,

